



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Règlement no 266-24 modifiant le traitement des élus municipaux numéro 230-18

Lors de la séance ordinaire du 3 septembre 2024, un projet de règlement sur le traitement des élus municipaux de Saint-Joseph-des-Érables a été présenté et déposé. Ce projet vise à modifier le règlement 230-18.

Le projet de règlement a pour objectif de modifier le montant de base pour calculer la rémunération des élus ; le maire ainsi que les conseillers (ères).

Le conseil municipal prévoit adopter le règlement en question à la séance ordinaire prévue le 1^{er} octobre prochain à 19h30 au bureau municipal situé au 238, route des Fermes à Saint-Joseph-des-Érables.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce neuvième jour du mois de septembre 2024.


Marie-Josée Mathieu
Directrice générale et greffière-trésorière